

# Pas de bénédiction pour les couples homosexuels dans les Eglises africaines

Synthèse des réponses des Conférences épiscopales africaines à la Déclaration *Fiducia supplicans*

Traduction : CathoCH.News (<https://www.catho-ch.news/>)

Chers frères et sœurs dans le Seigneur,

Grâce et paix !

Le message que je vous transmets aujourd'hui a reçu l'accord de Sa Sainteté le Pape François et de Son Éminence le Cardinal Victor Manuel Fernández, Préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi.

Il présente un résumé consolidé des positions adoptées par les diverses Conférences épiscopales nationales et interterritoriales à travers le continent africain, en réponse à la publication de la Déclaration *Fiducia supplicans* du Dicastère pour la Doctrine de la Foi du 18 décembre 2023. Au sein de la famille de l'Église de Dieu en Afrique, cette Déclaration a provoqué une onde de choc, elle a semé des incompréhensions et des troubles dans l'esprit de nombreux fidèles laïcs, de personnes consacrées et même de pasteurs et a suscité de vives réactions.

La synthèse des réponses des conférences épiscopales africaines met en évidence une compréhension et une approche communes de leur part. Elle englobe leurs points de vue sur la doctrine inchangée du mariage au sein de l'Église, l'attention pastorale portée à tous les membres de l'Église et leur position unifiée sur les unions entre personnes de même sexe.

## 1. Une doctrine inchangée sur le mariage et la sexualité

Dans leurs différents messages, les Conférences épiscopales de la famille de l'Église de Dieu en Afrique commencent par réaffirmer leur attachement indéfectible au Successeur de Pierre, leur communion avec lui et leur fidélité à l'Évangile. Elles reconnaissent collectivement que la doctrine de l'Église sur le mariage et la famille demeure inchangée. Ils ont tous noté les passages où *Fiducia supplicans* réaffirme cette position traditionnelle de l'Église et exclue explicitement la reconnaissance du mariage homosexuel. Cette position, enracinée dans les Saintes Écritures, a été enseignée sans interruption par le Magistère universel de l'Église. Par conséquent, les rites et les prières qui pourraient brouiller la définition du mariage - comme une union exclusive, stable et indissoluble entre un homme et une femme, ouverte à la procréation - sont considérées comme inacceptables. La distinction faite par *Fiducia supplicans* entre les bénédiction liturgiques ou rituelles formelles et les bénédiction spontanées n'a pas pour but d'imposer l'existence de bénédiction pour les couples en situation irrégulière et les couples de même sexe (cf. 31), même si le document dit qu'elles "doivent être réalisées en dehors des cadres liturgiques" (cf. 31 & 38).

## 2. Assistance pastorale et conseils

À travers les déclarations des Conférences épiscopales, l'Église en Afrique, en tant que famille de Dieu, réaffirme son engagement à continuer son assistance pastorale à tous ses membres. Le clergé est encouragé à fournir un accueil et un soutien pastoral, en particulier aux couples en situation irrégulière. Les Conférences épiscopales africaines soulignent que les personnes ayant une tendance homosexuelle doivent être traitées avec respect et dignité, tout en leur rappelant que les unions de personnes du même sexe sont contraires à la volonté de Dieu et ne peuvent donc pas recevoir la bénédiction de l'Église.

### **3. Position sur les unions homosexuelles et les couples de même sexe**

Les conférences épiscopales préfèrent généralement - chaque évêque restant libre dans son diocèse - ne pas offrir de bénédiction aux couples de même sexe. Cette décision est motivée par la crainte d'un risque de confusion et de scandale au sein de la communauté ecclésiale. L'enseignement constant de l'Église décrit les actes homosexuels comme "intrinsèquement désordonnés" (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Déclaration *Persona Humana*, n. 8) et contraires à la loi naturelle. Ces actes, considérés comme fermant l'acte sexuel au don de la vie et ne procédant pas d'une authentique complémentarité affective et sexuelle, ne doivent en aucun cas être approuvés (Catéchisme de l'Église catholique, n. 2357).

Pour soutenir cette position, une grande majorité des interventions des évêques africains se fondent avant tout sur la Parole de Dieu. Ils citent des passages qui condamnent l'homosexualité, notamment Lv 18, 22-23 où l'homosexualité est explicitement interdite et considérée comme une abomination. Ce texte législatif témoigne de ces pratiques dans le contexte d'Israël, ainsi que d'autres pratiques que Dieu interdit, comme l'infanticide (cf. le sacrifice d'Isaac). Une conférence épiscopale a ajouté le scandale des homosexuels de Sodome (cf. Gen 19, 4-11). Dans la narration du texte, l'homosexualité est si abominable qu'elle conduira à la destruction de la ville. Dans le Nouveau Testament, saint Paul, dans la Lettre aux Romains, condamne également ce qu'il appelle les relations contre nature (cf. Rm 1, 26-33) ou les mœurs honteuses (cf. 1 Co 6, 9-10).

Outre ces raisons bibliques, le contexte culturel de l'Afrique, profondément enraciné dans les valeurs de la loi naturelle concernant le mariage et la famille, complique encore l'acceptation des unions de personnes du même sexe, car elles sont considérées comme contradictoires avec les normes culturelles et intrinsèquement désordonnées.

### **4. Déclaration finale**

En résumé, les Conférences épiscopales à travers l'Afrique, qui ont réaffirmé avec force leur communion avec le Pape François, estiment que les bénédictions extra-liturgiques proposées dans la Déclaration *Fiducia supplicans* ne peuvent être réalisées en Afrique sans s'exposer à des scandales. Ils rappellent, comme le fait clairement *Fiducia supplicans*, au clergé, aux communautés religieuses, à tous les croyants et aux personnes de bonne volonté, que la doctrine de l'Église sur le mariage chrétien et la sexualité reste inchangée. Pour cette raison, nous, les évêques africains, ne considérons pas qu'il soit approprié pour l'Afrique de bénir des unions homosexuelles ou des couples de même sexe parce que, dans notre contexte, cela causerait de la confusion et serait en contradiction directe avec l'éthique culturelle des communautés africaines. Le langage de la *Fiducia supplicans* reste trop subtil pour être compris par les gens simples. De plus, il reste très difficile d'encourager les personnes de même sexe qui vivent dans une union stable ne pas revendiquer la légitimité de leur propre statut.

Nous, évêques africains, insistons sur l'appel à la conversion de tous.

Comme Osée, Jésus vient témoigner de la tendresse de Dieu : "Il n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs" (Mt 9, 3). Cela ne fait aucun doute. Mais Jésus tend aussi la main au pécheur pour qu'il se relève, pour qu'il se convertisse (cf. Mc 1, 5). Après avoir montré tant de tendresse à la femme prise en flagrant délit d'adultère, il lui dit : "Va, et désormais ne pêche plus" (Jn 8, 11). En tant que sel de la terre et lumière du monde (cf. Mt 5, 13-14), la mission miséricordieuse de l'Église est d'aller à contre-courant de l'esprit du monde (cf. Rm 12, 2) et de lui offrir le meilleur, même s'il est exigeant.

Certains pays préfèrent disposer de plus de temps pour approfondir la Déclaration qui, en fait, offre la possibilité de ces bénédictions mais ne les impose pas. Quoiqu'il en soit, nous continuerons à réfléchir sur la valeur du thème général de ce document, au-delà des seules bénédictions pour les couples en situation irrégulière, c'est-à-dire sur la richesse des bénédictions spontanées dans la pastorale de tous les jours.

### **Grâce et paix**

" Grâce et paix " : c'est par ces mots tirés de Saint Paul, en communion avec Sa Sainteté le Pape François et tous les évêques africains, qu'en tant que Président du Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SECAM), je conclus ce message en appelant ainsi toutes les communautés chrétiennes à ne pas se laisser ébranler. Sa Sainteté le Pape François, farouchement opposé à toute forme de colonisation culturelle en Afrique, bénit de tout cœur le peuple africain et l'encourage à rester fidèle, comme toujours, à la défense des valeurs chrétiennes.

Donné à Accra, le 11 janvier 2024

Cardinal Fridolin AMBONGO, ofm cap

Archevêque métropolitain de Kinshasa

Président du SECAM